

ACCUEIL DE LOISIRS DE SAINT THURIAU TARIFS

Tarifcation basée sur le quotient familial à partir du 17 février 2020

Tarifs à la journée :

	Thurialais	Extérieurs à la commune
Quotient familial inférieur à 600 €	3 € la journée	8 € la journée
Quotient familial compris entre 600 € et 800 €	7 €	8 €
Quotient familial compris entre 800 € et 1000 €	8 €	9 €
Quotient familial supérieur à 1000 €	9 €	10 €

Tarifs à la ½ journée :

	Thurialais	Extérieurs à la commune
Quotient familial inférieur à 600 €	1,50 €	4 €
Quotient familial compris entre 600 € et 800 €	3,50 €	4 €
Quotient familial compris entre 800 € et 1000 €	4 €	4,50 €
Quotient familial supérieur à 1000 €	4,50 €	5 €

Le coût du repas est fixé à 3,05€ pour tous les enfants.

La Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, la MSA et le Conseil Départemental participent financièrement à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Pour les mini séjours organisés l'été, le tarif sera calculé comme suit :

- le prix journée sur la base du quotient familial + le prix du repas (3,05 € par repas) + un coût supplémentaire en fonction des frais supplémentaires engendrés par les activités du mini séjour

Décisions complémentaires :

- le quotient familial pris en compte pour les enfants placés en famille d'accueil sera celui de la famille d'accueil ;

- le quotient familial pris en compte est celui du domicile des parents : pour les enfants scolarisés à St-Thuriau mais n'habitant pas la commune et les enfants étant gardés par des membres de la famille, le tarif appliqué sera celui des « extérieurs ».

- pour les enfants dont le parent qui a la garde n'habite pas St-Thuriau mais que l'autre parent habitant la commune l'amène à l'ALSH, le tarif appliqué sera celui des thurialais.

- les personnes ne présentant pas leur numéro d'allocataire ou un document précisant leur quotient familial devront payer le tarif le plus élevé.

- le tarif appliqué aux employés communaux sera celui des thurialais.